

Entreprise roannaise (42) à taille humaine spécialisée dans les travaux de couverture, zinguerie, chauffage et énergies renouvelables depuis 1973 cherche à enrichir ses effectifs avec un couvreur zingueur (expérimenté ou débutant bienvenus), capable d'intégrer une équipe soucieuse de la satisfaction du client, de la sécurité et de la qualité du travail.

Travailleur et consciencieux, il saura faire preuve d'initiative, d'un esprit constructif et collectif. Permis B souhaité (valide ou en cours d'obtention). Salaire et avantages en nature à discuter selon profil. CDI de 39H00.

L'entreprise saura développer vos compétences par un plan de formation continu pour vous permettre d'évoluer durablement selon vos souhaits.

Plus que des compétences, nous recherchons une personnalité.

BÂTIMENT

## RAQUIN-DUCHON : « J'AVAIS ENVIE QUE LES SALARIÉS S'APPROPRIENT LEUR LIEU DE TRAVAIL »

Le 1<sup>er</sup> juin, l'entreprise spécialisée dans la couverture, zinguerie et plomberie-chauffage, inaugure ses derniers locaux, rue Gardet à Roanne. Un bâtiment dans lequel le gérant, Raphaël Thery et les salariés qui l'ont souhaité, se sont associés.

L'idée germe depuis 2013. Le jeune dirigeant de la société experte en couverture, zinguerie, plomberie (sanitaire-chauffage) et énergies renouvelables sur le marché du neuf et de la rénovation envisageait une solution pour impliquer davantage ses 15 salariés à la vie de l'entreprise. Par ailleurs membre du Centre des jeunes dirigeants (CJD) de Roanne, Raphaël Thery poursuit des objectifs multiples : « Associer de manière sécurisée les salariés au développement de l'entreprise, récompenser leur fidélité, développer leur fierté d'appartenance à la société, insuff-



Les salariés propriétaires des locaux auprès du dirigeant Raphaël Thery

fluer l'esprit d'entreprendre et faire bouger les lignes entre patronat et salariés... ».

Autant de motivations qui ont conduit le gérant à entreprendre les démarches en 2015. Pour encadrer l'opération, ce dernier s'est rapproché de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact), établissement public régi par le Code du travail. Sous tutelle du ministère éponyme, il est présent aux côtés des entreprises et des salariés pour soutenir l'amé-

lioration des conditions de travail et concilier satisfaction et performance économique.

### UNE DÉMARCHÉ ENCADRÉE

L'Anact propose des méthodes et des outils. Elle prend aussi en charge 50 % des frais d'intervention des conseils (expert-comptable, avocat...). L'opération proposée aux salariés consistait à les associer à la création d'une SCI (société civile immobilière), propriétaire des nouveaux locaux occupés par l'entre-

prise. « Tous les cas de figure sont étudiés, du départ d'un salarié quel que soit le motif (retraite, décès du dirigeant) aux règles de calcul pour le rachat des parts ou la forme de la société... ». Ainsi, en 2016, la SCICOP a été créée pour acheter, rénover et louer les locaux.

« J'aurais pu faire l'opération seul mais j'avais envie que les salariés qui le souhaitent, s'approprient leur lieu de travail. Cela nous a aussi permis d'emprunter moins à la banque. Un tiers a répondu présent. La répartition s'est faite selon leur volonté. Ils détiennent aujourd'hui 35 % des parts, indiquent le responsable. La démarche étant assez nouvelle, elle nécessite de la pédagogie ». Nadine Moreau, assistante de direction, témoigne : « Cela permet de se sentir plus investie et impliquée dans le développement de la société, à tous les niveaux. »

■ Aline Vincent